



Attuochement fait a ma fille

Par **kouas**, le **19/09/2014** à **12:05**

un homme de dieu a qui j'ai ouvert ma maison a osé faire attouchement à ma fille et lorsque ma fille de 14 ans me l'a dit j'ai demandé à cet homme qui a nié tous les faits et mes connaissances me demandent de le laisser à Dieu pour son jugement j'ai tellement mal que je veux porter plainte. Est-ce que cela ne va agir sur ma fille après ?

Par **Charlie974**, le **20/09/2014** à **20:42**

Bonjour, rnrnTentez d'en parler avec votre fille. Demandez-lui si elle est disposée à en parler. Si tel est le cas, mon conseil serait d'ouvrir directement une plainte au bureau de police le plus proche.rnrnA titre de rappel, un "attouchement" est au sens du droit pénal une agression sexuelle. L'infraction est consommée dès lors qu'il y a refus et une atteinte à une zone à connotation sexuelle (les lèvres, les fesses, les seins, le sexe)rnrnBien à vous,